



# SYNTHESE

## Concertation régionale pour la préparation du plan « Ambition Bio 2017 » - PICARDIE

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

## I- ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Elle a une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en des règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

L'agriculture biologique est une source d'innovation technique et organisationnelle sur le plan de la production agricole, de la transformation et de l'organisation économique. Ces avancées en termes de méthodes alternatives bénéficient à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Elle est facteur de compétitivité.

C'est également un secteur créateur d'emplois, qui sont de plus ancrés sur l'ensemble du territoire. Les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010.

Reflet de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires et elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs et les acteurs de l'agroalimentaire d'une part, et les citoyens et les consommateurs d'autre part.

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la SAU française (975 000 ha), et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros.

Le développement de l'agriculture biologique en France s'amplifie au cours des dernières années : le nombre de producteurs a augmenté de 12 % en 2011 par rapport à 2010, et de 74 % par rapport à 2008. Les surfaces exploitées selon le mode de production biologique ont augmenté de 14 % en 2011. Les surfaces en conversion, représentant 28 % des surfaces bio totales, se sont maintenues en 2011 après une hausse de 80 % en 2010. La barre symbolique d'un million d'hectares de terres en mode biologique a été atteinte au cours du premier semestre 2012.

Néanmoins, le développement de l'agriculture biologique doit également faire face à certains freins potentiels : ralentissement potentiel de la croissance de la demande en produits issus de l'agriculture biologique en conséquence d'un phénomène général non lié à l'agriculture biologique, compétition sur les prix avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle, concurrence potentielle entre produits bio et produits locaux, difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent, ralentissement du rythme des conversions...

Par ailleurs, le développement de la production biologique reste contrasté selon les filières et les régions.

**L'objectif stratégique de ce programme « Ambition bio 2017 » est de donner un élan supplémentaire au développement de ce secteur.**

Un premier objectif opérationnel est fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique ressortant de la conférence environnementale : doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, seront définis.

Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production conciliant efficacité économique et environnementale.

Pour développer ce secteur, le programme « Ambition bio 2017 » devra répondre notamment aux enjeux suivants :

#### **Prendre en compte la diversité**

- des systèmes de production
- des filières
- des produits
- des régions
- des systèmes de distribution

#### **Assurer la cohérence**

- des soutiens publics
- de l'appui technique
- de la recherche-développement

#### **Renforcer et développer les partenariats et développer un esprit d'ouverture**

- entre acteurs publics
- entre acteurs publics et privés
- entre les acteurs des filières
- au niveau interministériel
- entre agriculture biologique et autres modèles de production
- entre acteurs au niveau territorial, y compris en termes de relations sociales

## II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI EN PICARDIE

*Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).*

*Vous pourrez illustrer votre analyse par quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales qui vous paraissent emblématiques.*

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Une dynamique encore très faible ( 0.7 % SAU – dernière région de France) ; même s'il existe une augmentation constante des surfaces en conversion. Ceci s'explique en partie par le contexte historique de l'agriculture picarde et de structuration en filières agro-industrielles et la conjoncture économique.

### Freins :

- l'évolution positive des cours des céréales conventionnelles
- la diminution de la population agricole et du schéma de l'exploitation familiale
- les contractualisations sur les cultures légumières et betteravières qui freinent les possibilités dans les rotations
- la difficulté d'accès au foncier
- le besoin de garantie de la part des agriculteurs pour pérenniser une exploitation en agriculture biologique économiquement viable et durable
- la méconnaissance de la problématique par les élus

### Forces et atouts :

- les prix agricoles fluctuants en production conventionnelle qui favorisent la conversion
- l'intérêt des opérateurs en aval pour développer une gamme bio
- la demande pour des produits bio locaux de la part des consommateurs
- les actions multi-partenariales qui sont des atouts locaux ( Pôle de conversion inauguré en 2012 et co-animé par l'association « Agriculture Biologique en Picardie » (ABP) et le réseau des Chambres d'Agriculture - « Agro-Transferts Ressources et Territoires » : Plate-forme d'application et un réseau de transfert de la recherche agronomique)
- une dynamique collective, l'accompagnement des agriculteurs et les actions de communications

NB : il est à noter qu'il y a une remarque sur l'intérêt des opérateurs avals qui est en fait jugé limité, à développer une gamme bio

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

- Les instances opérationnelles
- Les Agences de l'Eau
- Les organisations professionnelles agricoles représentant l'Agriculture biologique : Chambres d'Agriculture
- Le groupement régional de la FNAB : association « Agriculture Biologique en Picardie »
- Les opérateurs économiques comme les coopératives agricoles (FRCA, BIOCER, UCBC, Norabio) , le réseau de distribution spécialisés, la FAMAPP (Fédération des Associations

- pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Picardie)
- Les associations comme « Terres de Liens » et « COPASOL » Collectif Pour une Agriculture Solidaire
  - Les associations de consommateurs
  - Les instances politiques et gouvernementales : DRAAF, Conseil Régional de Picardie, les collectivités ayant la compétence restauration scolaire
  - Les établissements scolaires en particuliers ceux dédiés à la formation agricole

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les Conférences Régionales sont considérées comme des moments d'information et non de coordination ou de prise de décision concertée. Il est constaté un manque de coordination réel entre les différentes instances et partenaires. Il n'existe pas de Plan Bio Régional.

### III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS EN PICARDIE : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ? Indicateurs, cibles, objectifs chiffrés

Objectifs de SAU : les partenaires bien que tous favorables à l'augmentation de la part de l'agriculture biologique en Picardie, ne s'accordent pas sur l'objectif de SAU à atteindre, car ils se partagent sur la notion d'objectifs ambitieux ou non mais plus facilement réalisables au vu du contexte. Les objectifs proposés vont ainsi de 2 à 8 % de SAU avec une moyenne de 6 %.

#### Objectifs :

- Mettre en avant une agriculture biologique attrayante et compétitive : valoriser l'image de l'Agriculture Biologique
- Développer le rapprochement des acteurs locaux en relation avec les potentialités du territoire (marchés de proximité, Restauration Hors Domicile, AMAP...)
- Développer l'offre de produits biologiques et locaux (1 AMAP par canton pour faciliter l'accès pour tous aux produits bio, en particulier dans les zones rurales ; plus de magasins de producteurs)
- Cibler les zones sensibles, notamment dans les aires d'alimentation de captage pour respecter les ambitions du Grenelle de l'Environnement
- Mise en place et fonctionnement d'une gouvernance régionale sur l'agriculture biologique
- Valoriser l'existant : un pôle de conversion opérationnel, reconnu et efficace
- Mettre en place des établissements « vitrines » notamment pour la restauration collective et les exploitations agricoles innovantes des établissements d'enseignement du Ministère de l'Agriculture

#### Indicateurs :

- Nombre d'agriculteurs et surfaces convertis
- Nombre d'opérateurs économiques impliqués dans l'agriculture biologique
- Activités du Pôle de conversion (nombre de contacts et de diagnostics réalisés)
- ETP dédiés à l'agriculture biologiques dans les Chambres d'agriculture et autres organismes
- Nombres de formations et rencontres professionnelles sur l'agriculture biologique
- Participation des agriculteurs, des élus et des opérateurs économiques aux événements organisés sur l'agriculture biologique
- Diversité des productions picardes
- Nombre de points de vente et d'organisations de commercialisation

Quelles seraient les priorités retenues ?

- Faire de l'agriculture biologique un modèle d'agro-écologie, intégrée dans l'aménagement du territoire et au bénéfice de la population
- Favoriser l'installation et l'accès au foncier
- Améliorer la performance et la capacité technique à produire en agriculture biologique
- Améliorer l'attractivité de l'agriculture biologique auprès des exploitants conventionnels pour favoriser les conversions
- Conforter l'accompagnement et la formation des professionnels et futurs professionnels sur les enjeux et techniques de l'agriculture biologique
- Structurer les filières prioritaires en Picardie : légumes de plein champ et céréales, consolider la filière laitière
- Développer la contractualisation pour rassurer le producteur et l'acheteur (circuits de commercialisation identifiés et pérennes)
- Augmenter la demande des consommateurs qui est un moteur de développement (communication, valorisation du cahier des charges des produits issus de l'agriculture biologique et utilisation de la restauration collective comme levier au niveau régional)

#### - IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

*Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :*

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

*Sur tout le questionnement relatif aux 6 axes, il est attendu du niveau régional :*

- *qu'il indique, pour chacune des actions que la concertation régionale fasse remonter comme souhaitable, si elle est plus pertinente au niveau national, au niveau régional et/ou au niveau interrégional ;*
- *qu'il réfléchisse, lorsque cela est pertinent, aux approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.*

## AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplaçonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).*

**Actions mises en œuvre en Picardie sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :**

### Chambres d'Agriculture

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats (points positifs/négatifs)
Appuis techniques aux producteurs	Agriculteurs bio	Chambre d'agricultures		Mise en place de réseau de références. Amélioration des performances technico-économiques
Promotions de l'agriculture Bio	Agriculteurs conventionnels	Chambre d'agricultures, ABP, coopératives et industrielles		Nombre de conversion limitées.

### Agriculture Biologique en Picardie

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats (points positifs/négatifs)
MAEt bioconversion	Agriculteurs des zones à enjeu	AE, CRP, CCRCT	Grandes cultures = 200 € Prairies perm = 100 €	

### CONSEIL REGIONAL de PICARDIE

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats (points positifs/négatifs)
Pôle de Conversion Bio 2012	agriculteurs	CRP DRAAF ABP Chambres d'agriculture	190756 €	Mise en route du projet, travail partenarial, mais contexte peu favorable aux conversions

Aide à la Certification biologique 2012	Agriculteurs et PME		60850€	Aide de faible montant, mais emblématique pour les agriculteurs bio
Soutien à l'installation	Porteurs de projet agricole de moins de 40 ans répondant aux orientations régionales	Chambres d'agriculture, Copasol (ABP, Terres de liens, Famap)	Chambre d'agriculture (126 920) Copasol (750 60) + aides régionales (900 000€)	Bonification pour les installations en agriculture biologique, accompagnement qui facilite la concrétisation de projets moins « conventionnels », aide à l'investissement très incitative

### **Agence de l'Eau Artois-Picardie AEAP**

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats (points positifs/négatifs)
BIOCONV et BIOMAIN	Agriculteurs		0 €	- : pas de demande de financement
Soutien à l'association Agriculture Biologique en Picardie	Agriculteurs et collectivités		72 000 € en 2011 68 600 € en 2012	+ : actions d'animation pour faire connaître et diffuser les principes et techniques de l'agriculture biologique - : faible nombre de certifications supplémentaires chez les agriculteurs

## QUESTIONNEMENT

### Aides aux producteurs

#### Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

**Oui**, dans la majorité des réponses, ces dispositifs permettent de répondre aux objectifs de développement de la production. Les aides au soutien et à la conversion sont considérées comme indispensables. Il convient de les conforter, en particulier le maintien pour éviter les déconversions (limiter les cas d'opportunisme, ex : luzerne en Champagne). Il est signalé qu'il serait nécessaire de faire évoluer ces aides pour les rendre plus incitatives, de les moduler/plafonner suivant les productions/surfaces, d'adopter des aides progressives en fonction d'une démarche d'amélioration constante. Les agriculteurs pourraient bénéficier de pourcentages d'emprunt préférentiels. Enfin, ces dispositifs pourraient relever à la fois du niveau national et du niveau régional, en fonction des territoires et de leurs spécificités.

Pour d'autres, ces dispositifs sont inadéquats car les montants d'aide proposés sont inférieurs à ceux concernant des mesures agro-environnementales pourtant moins ambitieuses, cela serait donc démotivant et créerait de la confusion auprès des exploitants agricoles.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Levier réglementaire national

Montants : Les aides surfaciques actuelles sont insuffisantes et devraient être revues à la hausse. Ce soutien doit être revalorisé au regard du cours actuel des matières premières agricoles (blé, colza etc). Il doit de toute façon être supérieur aux mesures de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, puisque les conditions sont plus exigeantes.

Des montants différenciés au cours du temps paraissent plus judicieux pour une meilleure adéquation entre les versements et la réalité des difficultés de trésorerie.

Une dégressivité serait à instaurer à partir d'un certain niveau de surfaces engagées pour favoriser les fermes de petite à moyenne taille.

Durée : De même, la durée de 5 ans pour l'engagement est considérée comme trop faible, un allongement est souhaité (7ans).

Modalités de versements : Le décalage de versement des aides en première année de conversion est estimé trop important et peut mettre les jeunes convertis dans des situations délicates.

Catégories : Le système ne prend pas en compte la globalité de l'exploitation, ne permettant pas aux producteurs conventionnels de se projeter dans un projet global à long terme. Les catégories ont été affinées au cours du temps, mais elles doivent être en cohérence avec les rotations des systèmes de l'agriculture biologique.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Le contexte agricole du Grand Nord de la France et le système d'aide actuel ne sont pas des éléments favorisant l'engagement des agriculteurs.

En Picardie, le nombre de conversion étant déjà limité, un ciblage des aides aurait pour conséquence d'exclure certains porteurs de projet du dispositif d'aide. Par conséquent, les opportunités de développer l'agriculture biologique en seraient inévitablement impactées. De plus en Picardie, s'il existe des différences territoriales, les potentiels agronomiques sont assez homogènes. Ainsi, à ce stade du développement de l'agriculture biologique, les aides doivent être attribuées dans tout le territoire mais des complémentarités d'intervention sont à rechercher entre financeurs (niveau régional).

**Sur le plan territorial** : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Des complémentarités d'intervention peuvent être mises en place au niveau des zones sensibles à enjeux environnementaux et concernées par l'enjeu eau potable (ex : l'Agence de l'Eau Artois Picardie ne finance que sur les communes à enjeu eau potable de son territoire d'action).

Une mise en place d'appel à projets dans les Aires d'Alimentation de Captage et les zones humides (niveau régional) pourrait inciter à développer des projets de conversion.

**En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière :** ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

Filières picardes à cibler particulièrement : Légumes de plein champ, céréales de consommation humaine et filières animales (niveau régional)

- En grandes cultures, les aides aux producteurs pourraient concerner le soutien de projets de stockage de grains biologiques.

**En fonction de modes d'organisation des filières** (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

- Développer les organisations en OEPB (Organisation Economique de Producteurs Biologiques) qui manquent cruellement en Picardie (niveau régional).

- La contractualisation du producteur avec les filières est un élément structurant indispensable afin de pérenniser les conversions (niveaux national et régional).

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Evolutions souhaitées (niveau national) :

- Allongement de la durée des mesures
- Revalorisation des montants de soutien à l'agriculture biologique, notamment en fonction de la pertinence agro-environnementale de la mesure (critère de performance du projet)
- Dégressivité
- Mieux prendre en compte les système polycultures-élevages pour favoriser l'autonomie alimentaire ( niveau régional : l'élevage est en difficulté)
- Priorisation des aides orientées vers les agriculteurs en AB ou en conversion
- Ajustement temporel des montants d'aide à la conversion

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

A ce stade de développement de l'agriculture biologique en Picardie, tous les dispositifs possibles sont à maintenir pour faire passer le message aux agriculteurs, quitte à revoir leur articulation. (leviers national et régional)

- Mettre en place un cadre national qui offre la possibilité de cofinancements régionaux
- L'aide à la certification telle qu'elle est proposée aujourd'hui en Picardie est un élément qui favorise la production biologique régionale. C'est une contribution modeste mais incitative mais il convient de veiller aux coûts des organismes certificateurs (exemple régional : la pratique du subventionnement des coûts de contrôle par les collectivités territoriales, limitant la concurrence entre les organismes certificateurs, ne participe pas à faire baisser les prix de ceux-ci.)
- Le crédit d'impôt est très adapté aux petites structures (maraîchages...). Il doit être poursuivi pour ce type de structures et pouvoir être demandé durant la période de conversion.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Les avis des partenaires consultés sont divergents, la majorité souhaite une articulation nationale et régionale avec une simplification. Au contraire, d'autres estiment qu'en cohérence avec la Politique Agricole Commune, un cadre national unique est à préserver pour les aides directes aux agriculteurs, même si les sources de financement peuvent être variées.

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Au regard des Agences de l'Eau régionales, il n'existe pas d'incohérence, leurs interventions sont complémentaires, localisées et elle prennent en compte les autres financeurs.

Globalement, le fait de préserver un cadre national unique pour les aides directes doit résoudre toutes les questions de cohérence, à condition que les aides octroyées pour l'agriculture biologique soient bien supérieures à toutes les autres aides agro-environnementales (niveau national).

Une coordination et une harmonisation régionale du niveau d'aide et de conditions d'accès seront nécessaires. Une meilleure cohérence des actions pourrait être assurée grâce à une transparence entre les services instructeurs et une gouvernance régionale regroupant toutes les institutions et acteurs agricoles (niveau régional).

### Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

#### **L'accès au foncier reste la problématique la plus importante en Picardie.**

D'une part, il est important d'avoir une politique foncière permettant une meilleur répartition des terres et de mettre en place une réflexion sur l'urbanisation à l'encontre de terres qui pourraient devenir des ceintures agricoles biologiques. D'autre part, l'aide à l'investissement des créateurs d'exploitation est importante à maintenir tout en continuant un accompagnement (technique, économique et global).

#### Installation :

- A privilégier, à développer
- Aujourd'hui des agriculteurs dans un cadre familial ou hors cadre cherchent à s'installer et pour une bonne partie en agriculture biologique. Plus jeunes, ils sont plus sensibles et plus ouverts aux changements. Il est important de favoriser et faciliter leur installation , ainsi que de les accompagner techniquement.

#### Transmission :

- Il est très important de conserver les terres qui sont en bio depuis de nombreuses années car la qualité de ces terres est importante. L'enjeu est donc de maintenir lors des transmissions, les structures en agriculture biologique qui ont reçu un appui financier.
- De plus, il est primordial de conserver les savoirs faire des agriculteurs en place et de permettre la transmission de ces savoirs.
- il est nécessaire de recenser les exploitants bio qui souhaitent céder et les porteurs de

- projet en bio afin de les mettre en relation et faciliter la reprise.
- Il est également important d'impliquer et de sensibiliser les banques qui peuvent représenter un frein.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

L'installation en agriculture biologique demande des compétences particulières et représente donc une prise de risque parfois plus importante. Il est ainsi important d'avoir un accompagnement technique (réglementation, système de production) spécifique, en plus des démarches administratives classiques. L'engagement en agriculture biologique implique le respect d'un cahier des charges et d'un système de fonctionnement qui requiert un accompagnement expert et global sur le sujet. De plus, Les projets en agriculture biologique sont souvent plus complexes car le foncier est plus difficile à trouver, et les organismes et les professionnels parfois plus réticents.

Au niveau régional, la création de COPASOL Picardie en 2012 pour accompagner ces projets constitue une avancée notable. Le dispositif d'aide de la Région en complément des aides de l'Etat est également jugé appréciable.

#### Outils :

- Revaloriser la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) pour favoriser installation dans un système agricole biologique
- Présence plus importante de l'agriculture biologique dans les formations
- Assurer un meilleur accompagnement des personnes qui s'installent suite à une reconversion professionnelle
- Valoriser la structure associative COPASOL et faire connaître le Pôle de Conversion de Picardie

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Unanimentement : **OUI**, l'installation et la transmission en agriculture biologique devraient être effectivement prioritaires.

Pour arriver à faire évoluer l'agriculture biologique en France et en Picardie, pour améliorer progressivement une qualité environnementale, un secteur agricole créateur d'emploi et socialement équitable, il est souhaitable de prioriser les installations en agriculture biologique dans les critères des instances qui valident les projets d'installation (CDOA) et qui attribue des terres (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) - SAFER). Il est important de sensibiliser la SAFER dans ce domaine, de connaître et améliorer son implication. Il est essentiel que dans les instances décisionnaires sur le foncier et l'installation, la profession soit intégralement représentée et notamment les représentants de l'agriculture biologique. Le cadrage du dispositif d'accompagnement national exclut bien souvent les porteurs de projets en agriculture biologique (Diplôme, SMI, seuil de rentabilité,...)

- Une directive nationale avec application régionale est jugée indispensable.
- Prioriser dans les attributions des Programmes pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) et des Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA), l'installation en agriculture biologique
- Revoir le Plan de Professionnalisation Personnalisé pour aller plus loin dans l'adaptation des dispositifs aux projets et non l'inverse

*Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation renouvée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région*

(qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

### Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

**OUI**, l'accès au foncier est un facteur bloquant en agriculture biologique (comme dans les autres systèmes d'exploitation), notamment pour des « hors cadre familial » qui en plus ont souvent peu accès à l'information disponible. Au niveau régional, des projets de maraîchage bien portés par des jeunes non issus du milieu agricole sont pénalisés par cette difficulté de l'accès au foncier.

- Mettre en place de outils de stockage du foncier permettant notamment une attribution pour un projet d'agriculture biologique
- Développer la transparence sur les prix, la disponibilité des biens à la vente et à la location
- Réviser le Répertoire Départemental de l'Installation (RDI) en intégrant les MSA
- Les SAFER doivent devenir des instances régulatrices du marché foncier et favoriser l'accès au foncier

es outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Les outils cités sont pas ou très peu utilisés en région Picardie.

L'action des SAFER en faveur de la protection de l'environnement est encore faible, même si elle existe (de façon variable entre les régions). Elle devrait se développer, en l'intégrant de façon plus formelle dans le plan pluriannuel d'activités des SAFER.

Les baux ruraux environnementaux sont des dispositifs récents et se développent dans les collectivités, mais leur mise en œuvre est liée soit à un propriétaire public soit à l'existence d'un arrêté préfectoral définissant un plan de gestion. Son utilisation est donc encore limitée alors qu'il s'agit d'un outil intéressant pour pérenniser les changements de pratique.

Une communication régionale spécifique, afin de faire connaître cet outil, pourrait être mise en place.

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

#### Freins :

- Composition de instances insuffisamment pluralistes
- Préjugés vis-à-vis des projets en agriculture biologique
- La priorité des projets en agriculture biologique est insuffisamment valorisée dans les documents réglementaires

#### Evolutions :

- Les schémas directeurs départementaux des structures devraient avoir comme priorité l'installation en agriculture biologique, puis, dans les priorités suivantes, à structure équivalente, favoriser la confortation des exploitations en agriculture biologique
- Les programmes pluriannuels d'activités des SAFER devraient comprendre

- systématiquement un volet sur la protection de l'environnement
- Les nouveaux outils de portage collectif comme « Terre de Liens » sont également des voies de développement de l'action foncière en faveur de l'agriculture biologique
- Extension du Bail Rural Environnemental

### Accompagnement du développement de la production ( y compris appui technique)

*Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :*

*L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.*

*Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.*

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

- Sensibilisation et communication : : réunions techniques ouvertes, manifestations, fermes de démonstration...
- Mise en place de pépinières pour l'acquisition des compétences pratiques par la mise en situation
- Le producteur pourrait être accompagné par un conseiller référent (comme dans le cadre du Pôle de Conversion) en charge de projet multi-acteurs, en vue de faciliter la mise en relation avec des personnes aux compétences plus spécifiques (techniques, économiques, commerciales, communication,..) et les collectivités. L'appui doit également se faire par du parrainage, action déjà mise en place en Picardie
- Mélanger les publics conventionnels/bio pour axer les discussions sur la technique agricole et l'agronomie
- Développer l'importance du pôle de conversion régional qui a été inauguré en 2012

Quel est le rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Le rôle du conseil agricole est majeur et incontournable.

- Promotion de l'agriculture biologique
- Accompagnements techniques individuels
- Vulgarisation de références technico-économiques
- Facilitation des démarches, apport de données technico-économiques
- Relais vers des filières et voies de commercialisation
- Aide à la recherche de débouchés

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Ce point est particulièrement important en Picardie où le nombre de producteurs est restreint. Il paraît indispensable de définir ensemble des objectifs communs et complémentaires afin que les organisations professionnelles agricoles intervenant auprès des producteurs puissent proposer, en fonction de leurs compétences, des actions pertinentes, distinctes et complémentaires.

- Gouvernance régionale fédérée autour du pôle de conversion et partageant d'objectifs communs chiffrés.
- Meilleure coordination entre les acteurs de terrain (ABP / Chambres d'Agriculture/ organismes économiques) pour apporter aux producteurs le meilleur accompagnement

possible et contribuer à la structuration des filières. Il est particulièrement important que les attentes de l'aval soient prises en compte dans les conseils apportés aux agriculteurs, pour que la valorisation de leurs productions soit la meilleure possible et corresponde bien aux attentes des marchés

- Promotion de l'agriculture biologique dans le réseau RIOCCAP
- La diffusion des connaissances acquises à travers les réseaux « agriculture biologique » est bénéfique à l'ensemble de l'agriculture

Quelles sont les évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

- Donner des priorités d'actions au GRAB
- Cibler le financement vers les actions phares, les leviers du développement de l'agriculture biologique
- Améliorer et professionnaliser la gestion administrative des associations œuvrant en faveur de l'agriculture biologique (gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et financière)
- Fixer des objectifs quantifiables en terme d'activité (nombre de diagnostics, nombre de visites de fermes, nombre de formations, nombre d'évènements)
- Fixer des indicateurs de résultats (évolution du nombre d'agriculteurs et des surfaces en agriculture biologique, nombre de participants aux différentes manifestations ...)

### Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

#### **OUI**

- Communiquer plus largement sur les débouchés, les prix et les atouts de l'agriculture biologique via les coopératives agricoles et leur réseau de distribution.
- Développer les opérations de communication lors des foires et salons agricoles, inviter les producteurs en agriculture conventionnelle à visiter les fermes de démonstration
- Travailler davantage avec les opérateurs conventionnels situés en aval des filières (organismes stockeurs, industries agroalimentaires,...)
- Diffuser et communiquer sur les références technico-économiques locales auprès de la profession agricole : fiches techniques
- Agir dans les lycées agricoles pour que l'agriculture biologique soit pleinement présente dans les fermes et dans les enseignements
- Développer les « espaces » d'échange et de concertation entre producteurs biologiques et conventionnels pour diffuser les pratiques bio et stimuler les conversions
- Formation continue des agriculteurs aux nouvelles pratiques
- Education sur la production biologique des futurs professionnels dans les formations agricoles et dans diverses formations (cuisiniers, hôteliers, infirmiers, médecins, diététiciens, nutritionnistes, professeurs de SVT...)

## AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.*

**Actions mises en œuvre dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :**

### Association « Agriculture Biologique en Picardie » ABP

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats en matière de structuration des filières et de développement économique des territoires
Fond Avenir Bio (action individuelle)	Opérateur aval	Agence bio, autre financeur public (généralement CRP)		Aide à la structuration de la filière (céréale) : soutien au développement de certains opérateurs : BIOCER, CapbioNord, Agri-CPS, La Boulangeoise, Ets Moulins
Observatoire : ORAB Picardie	Producteur, transformateur, distributeur	DRAAF, CG 02		1 fiche générale et des fiches spécifiques par filière 2 intérêts : - Utilisation des fiches pour le conseil aux opérateurs - Mise en évidence de leviers de développement à mettre en œuvre
Filière céréales : développement et structuration	Producteur, transformateur, distributeur	DRAAF, CRP, CG 02		Augmentation du nombre d'opérateurs : UCBC, UCDV, Luzéal, Acolyance, Capbionord. Augmentation des points de collecte : un des leviers à la conversion des polyculteurs
Filière légumes : développement et structuration	Producteur, transformateur, distributeur	DRAAF, CRP, CASDAR, CG 02  Collaboration interrégionale		Fiches techniques, journées techniques et filières, colloque : sensibilisation des opérateurs à la production de LPC*. Augmentation du nombre d'opérateurs LPC. Développement de certaines productions : carotte, pomme de terre, betterave rouge, oignon, endive.

Filière viande : développement et structuration	Producteur, transformateur, distributeur	DRAAF, CRP, CG 02	Augmentation du nombre d'opérateurs aval : 4 abattoirs et 3 ateliers de découpes certifiés bio Journées techniques et formations : sensibilisation à la production de volaille de chair, de porc bio
Filière lait : développement et structuration	Producteur, transformateur, distributeur	DRAAF, CRP, CG 02  Interrégional	Augmentation du nombre d'opérateurs : Lactalis, Danone, VPM, Biolait, Ucanel Tous les producteurs sont actuellement valorisés en bio LMA : Analyse des contrats et appui au regroupement en OP : Producteurs du pays de Bray dans une OP bio Seine Loire
Filière Oeufs : développement	Producteur	DRAAF, CRP, CG 02	Journée technique et filière, formations : augmentation significative du nombre de producteurs poules pondeuses
Structuration de l'approvisionnement pour la restauration collective et les magasins spécialisés	Producteur, restaurants collectifs, distributeurs spécialisés	DRAAF, CRP, CG 02	Mise en place de la plate forme d'approvisionnement, puis externalisation. Approvisionnement des producteurs régionaux (principalement du légume) vers les restaurants collectifs et les magasins spécialisés. CA* en constante augmentation.
Développement des circuits courts et la création de valeur ajoutée sur les fermes		CRP, Agence de l'eau	Forte demande d'accompagnement sur la transformation de légumes et la vente directe tout produit. Formations, visite d'ateliers de transformation, voyage d'étude : sensibilisation et information des producteur (vente directe viande, transfo. lait, transfo. légume, prix de revient...) Réunions d'échange territoriale entre producteurs : complémentarité de gammes en magasins à la ferme et mutualisation des outils

\*LPC : Légume de plein champ

\*CA : Chiffre d'affaire

## QUESTIONNEMENT

### Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

La structuration et le développement des filières en agriculture biologique est à poursuivre. Les stratégies régionale et interrégionale sont les plus souvent citées.

Les axes de travail identifiés à développer ou à renforcer sont :

- Les filières courtes en facilitant le rapprochement entre la production et les consommateurs particuliers ou collectivités
- Les filières longues et exportatrices afin de donner de la visibilité aux producteurs de grandes cultures et élevage
- Améliorer la coopération au sein des filières en mettant en place :
  - ⇒ des lieux d'échange et de concertation entre les opérateurs ;
  - ⇒ une contractualisation pluriannuelle et le regroupement des producteurs ;
- Développer les espaces de concertation et de regroupements : les plateformes de distribution, les groupements de producteurs, la gouvernance régionale, les rencontres régionales des acteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (exemple régional : comme pour la convention d'affaires de « Terroirs de Picardie », mais pour l'agriculture biologique)
- Développer des outils de transformation qui soient compétitifs, en particulier diminuer les coûts de logistique, et réfléchir au développement d'outils qui puissent être mixtes (bio/conventionnels) et ne pas nécessairement concentrer les réflexions sur des outils qui ne soient dédiés qu'à l'Agriculture Biologique
- L'optimisation de la chaîne logistique est un point clé pour structurer les filières de manière compétitive

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

Il existe depuis 2010, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : « BIO d'ici d'abord », qui regroupe et représente les producteurs bio, transformateurs et distributeurs bio picards. Il s'agit du premier grossiste biologique et distributeur bio en produits Restauration Hors Domicile, Collectivités et Détaillants de produits biologiques picards. Il peut apporter un service aux cantines qui inscrivent leur restauration dans une démarche de développement durable au travers un approvisionnement en produits bio locaux (une gamme complète de produits bio: 200 références bio régionales et 300 références complémentaires).

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

L'existence d'un fonds national permet une mutualisation des efforts sur la structuration des filières mais une contribution locale (co-financement possible des projets par les régions et les agences, par exemple) permet d'avoir un volant d'intervention plus important. Il faudrait donc associer ces co-financeurs potentiels des projets ayant lieu sur leurs territoires.

Il paraît important de soutenir des actions de développement multi partenariales (entre partenaires économiques et structures de développement) avec un engagement commun pour l'organisation de la filière.

Une communication plus claire et transparente sur le « Fond Avenir Bio » auprès des conseils régionaux et généraux est souhaitée.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

La coordination des actions est essentielle. Elle doit se faire à différents niveaux et pas uniquement entre régions.

- Le premier niveau de coordination est à l'échelle d'un territoire (commune, communautés de commune, pays) en associant les collectivités, avec les structures économiques et de développement.
- Sur les filières longues comme les grandes cultures, le lait ou le légume de plein champ, le travail doit être mené par bassin de production
- Enfin, il est nécessaire de mettre en place une concertation nationale sur les filières longues comme le lait et les céréales, voire au niveau européen.
- Il est important de créer des nouveaux lieux de concertation : proposition régionale : réunions régulières des acteurs de la bio (3 réunions par an pour partager les avancées, les grands projets, les chiffres, les tendances observées, les réalisations)

### Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

La contractualisation est un des moyens pour sécuriser les filières biologiques en permettant la gestion des volumes, la juste rémunération des acteurs et la préservation des pratiques sociales et environnementales. Elle doit se faire à différents niveaux de la filière afin d'encourager les relations durables entre opérateurs d'une même filière. La pluriannualisation des contrats peut permettre de renforcer les liens entre opérateurs amont / aval (niveau national).

Au niveau régional, la contractualisation pourrait cibler la culture betteravière et une filière sucre bio devrait pouvoir se mettre en œuvre.

### Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

#### Leviers nationaux :

- Les coopératives conventionnelles pour les destinations à l'export et les transformateurs, les GMS pour des contacts directs producteurs
- Etablir un équilibre entre les marges des produits bio et des produits conventionnels en grande distribution afin de limiter les prix dans les grandes surfaces et les détaillants
- Assouplissement des marchés publics pour la restauration collective permettant d'inscrire des critères clairs de provenance des produits d'origine biologique demandés (pour acheter du Bio de proximité)
- Campagne de communication sur les enjeux de l'agriculture biologique.

#### Leviers régionaux :

- Développer l'accessibilité des produits partout et pour tous : (en soutenant des projets

coopératifs d'approvisionnement de distributeurs en produits biologiques et locaux, en développant l'offre en produits bio de proximité , en promouvant les produits locaux et bio par le biais d'animations, d'une identification et d'une communication nationale et régionale

- Soutien au réseau spécialisé existant et maillage de l'ensemble du territoire régional

### La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

#### **Oui**

- Les besoins pour l'export
- Les besoins de l'industrie agro-alimentaire
- Les impacts environnementaux (en comparant production biologique et conventionnelle) pour en faire des arguments de vente et pour convaincre les consommateurs
- Les données du MAAF (données déclaration PAC, données France Agrimer)
- Offre mercatoriale régionale hebdomadaire

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

- L'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) peut être un outil performant
- La présentation de tableaux de bord récapitulatifs
- Les données de volumes
- Pour la restauration collective : les services des collectivités territoriales pourraient fournir des informations.

### Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

#### **Oui**

- Les outils collectifs sont à développer en priorité :
  - abattoirs agréés
  - ateliers de diversification (transformation laitière)
  - projets de silos de stockage de grains biologiques
- des guides à la conversion et à la création d'activité bio pour les transformateurs et les distributeurs
- des outils d'accompagnement des projets :
  - ⇒ des producteurs souhaitant développer des circuits courts ou commercialiser en filière longue ;
  - ⇒ des opérateurs aval souhaitant créer une activité bio
- des outils juridiques permettant la régulation des marchés (gestion des volumes) et d'organiser la solidarité (concertation, juste rémunération) au sein de la filière

## AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

### L'EXISTANT

#### Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).*

*En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).*

#### Actions mises en œuvre dans votre région :

#### Association « Agriculture Biologique en Picardie » ABP

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Sensibilisation et formation à l'alimentation et à l'agriculture biologique	Lycéens Collégiens Personnels de restauration Gestionnaires établissements scolaires	Conseil Régional de Picardie Conseil Général de l'Aisne et de l'Oise	Soutien financier par la Région et des départements 02 et 60 sur la thématique Restauration collective depuis 2009	
Sensibilisation et formation à l'alimentation et à l'agriculture biologique	Collectivités ayant la gestion de la petite enfance	Communauté de communes de la Région de Château-Thierry	Action financée par la DRAAF dans le cadre du PNA	
Printemps bio : Apéros Bio	Grand Public	Producteurs et distributeurs volontaires	Agence Bio	Promotion des produits bio : dégustation, vente Diffusion de l'annuaire des acteurs de la bio en Picardie
Marché de Beauvais	Grand Public	Conseil général de l'Oise , Conseil Régional de Picardie	Conseil général de l'Oise , Conseil Régional de Picardie	Présence de 10000 visiteurs sur ce marché. Diffusion d'env. 350ex. de l'annuaire
Présence sur les salons, foires agricoles	Agriculteurs et grand public			

## CONSEIL REGIONAL de PICARDIE

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Sensibilisation à l'Agriculture Biologique	Lycéens, chefs de cuisine et gestionnaires des lycées	CRP DRAAF ABP Association De la Graine à l'Assiette	38444€ + co-financement DRAAF	Retour positif des agents et des professeurs Les connaissances des élèves dans certains lycées sont très limitées et les à priori sur la Bio sont nombreux.
Expérimentation d'introduction des produits bio dans 3 territoires	Restauration collective au sens large	CRP, collectivités, établissements de restauration collective volontaires	160000€	A venir
Réunions sur la restauration collective responsable	Les établissements de restauration collective	établissements de restauration collective intéressés, Région, fondation pour l'Homme et la Nature, comité de coordination des Collectivités	0	Contacts, échanges, pistes d'actions.

## **Cadre PRALIM PICARDIE 2011-2013**

Institué dans les orientations du PNA (février 2011) l'axe II du PNA vise à améliorer l'offre alimentaire et l'Axe II 5 4 vise plus particulièrement à encourager les modes de production durables et notamment le développement de l'agriculture biologique.

De la même façon que les autres axes du PNA en déclinaison régionale, l'Etat en région au travers des DRAAF/SRAL et du pôle alimentation dans le cadre de la mise en place et du déploiement de sa politique alimentaire intervient en tant que « facilitateur » et « catalyseur » des initiatives de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs déjà impliqués ou souhaitant l'être.

## **AXE REGIONAL PRALIM : JEUNES ET ALIMENTATION**

L'association **Agriculture biologique en Picardie (ABP)** oeuvre depuis quelques années à l'introduction de produits bio en restauration collective scolaire à partir de micro-programmes de formation à l'attention des personnels de restauration des collèges et lycées ; programmes validés par les collectivités territoriales partenaires financiers .

L'action du SRAL/PA en partenariat avec l'ABP a été, d'une part :

- de consolider les actions initiales auprès des collèges et lycées en co-finançant des collectivités (CRP) tout en intégrant la composante bio à des dispositifs nationaux à déploiement régional tel que le dispositif de formation « **Plaisir à la cantine** » à destination des collèges.

D'autre part,

- de conceptualiser un programme de formation à l'attention des personnels de restauration et

encadrants en petite enfance « **Manger bio en petite enfance** » une adaptation régionale de la formation CENA « Bien manger en petites cantines » et de l'ouvrir sur les territoires picards.

Avec l'aide d'une autre association territoriale (secteur de Creil et Pont Sainte-Maxence) , « **Entraide pour une terre solidaire** » **accompagnée de l'Association « Passerelle .info »** , agréés ARS et rectorat, l'objectif du SRAL/PA a été de conceptualiser un nouveau protocole d'intervention en milieu scolaire du dispositif de déploiement en région : « **Un fruit pour la récré** » . Cette expérimentation en cours en cycle 3 (primaire) va permettre une animation –dégustation en CE 2 –CM1-CM2 de fruits et légumes **à partir de production et producteurs (également impliqués dans l'animation) issus de modes de production durables et plus particulièrement BIO.**

A noter qu'un certain nombre de ces actions font l'objet d'une **convention cadre de partenariat entre l'ARS, le Rectorat et la DRAAF pour cinq ans** et à ce titre sont prioritaires au titre de politiques publiques éducatives « alimentation-nutrition-santé » communes aux trois institutions d'Etat.

## **AXE REGIONAL PRALIM : ALIMENTATION ET PRECARITE**

L'ébauche actuelle (en cours de construction régionale ) d'un dispositif de consolidation d'ateliers culinaires et potagers de production, d'une part,

- dans le cadre de la « **filière de valorisation des produits bruts alimentaires agricoles** » initiée en 2012 au sein du groupe de travail alimentation du PRAD et du PRALIM ;

et d'autre part,

- dans la continuité du dispositif INPES en régions « **d'accompagnement et de formation des intervenants de l'aide alimentaire** » (pilotage IREPS) ,

devrait permettre la conceptualisation et l'expérimentation d'ateliers « **cuisine et jardins nourriciers** » en **2013** au sein des villes et communautés d'agglomérations de Beauvais et Amiens Métropole (territoires pilotes) , **à partir de produits à très faible impact sur l'environnement et plus particulièrement BIO** . Fin 2013 un protocole d'accompagnement et formation des intervenants de l'aide alimentaire (CCAS, Epicerie sociale ...) et un dispositif institutionnalisé (ARS-CGx-DRAAF, UDCCAS etc...) permettra le déploiement de ces ateliers à l'ensemble des structures intéressées et **la concrétisation en devenir de potagers à orientation BIO et environnementale à destination des bénéficiaires de l'AA.**

### **PRALIM**

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Date de démarrage</b>	<b>Public cible</b>	<b>Partenaires impliqués</b>	<b>Montant des aides engagé (détaillé par partenaire financier et par année)</b>	<b>Principaux résultats</b>
« Manger bio en lycées » ( <u>Appel à projet de la Région Picardie</u> )	Novembre 2011 (première session) et novembre 2012 (2ème)	Personnels de restauration ; gestionnaires, enseignants et élèves	ABP (opérateur) ; Conseil régional et DRAAF/SRAL (co-financeurs)	<u>2011-2012</u> 8 201€ subventionnés 80% CRP ; 20% DRAAF  <u>2012-2013</u> 38 895 € subventionnés 80% CRP ; 20 % DRAAF	Renforcement de l'introduction de produits bio en restauration scolaire de lycées
« Manger bio en petite enfance »	Novembre 2012	Personnels de restauration, encadrants, élus et personnels techniques de	ABP (opérateur) ; CC chateau-Thierry ; Ville de Crepy en Valois , Ville et CA du	<u>2012-2013</u> 8000 € subventionnés DRAAF 62% ; ARS 38%	Action en cours de réalisation

		collectivités	Beauvaisis		
« Plaisir à la cantine » module régional AB	Avril 2013	Personnels de restauration , CPE, Gestionnaires, Infirmier-ères, parents d'élèves, enseignants et principaux de collèges	ABP (opérateur) ; rectorat, ARS, Conseils généraux 02/60 ; DRAAF/SRAL et SREAFE; IREPS ; CENA ; DGAL (co- partenaires techniques et financiers)	<u>2012-2013</u> 2 725 € subventionnés DRAAF/SRAL ; IREPS (via FEADER) et ARS	Action prévue en Avril
« Un fruit pour la récré » protocole d'intervention en milieu scolaire	Avril 2013	Elèves et enseignants des écoles de cycle 3 (territoires de Pont Sainte Maxence et Creil en expérimentation)	Association ETS et Passerelle.info (co-porteurs) ; DRAAF/SRAL, ARS, Rectorat et Directions départementales académiques ; Conseils généraux Oise et Aisne, producteurs locaux AB	A définir selon territoires et nbre d'écoles impliqués	Action en devenir
« Cuisine et jardin nourriciers »	1 <sup>er</sup> semestre 2013 (expérimentation) Fin 2013 déploiement -formation	Personnels salariés et bénévoles des structures de l'Aide alimentaire, Bénéficiaires AA	IREPS, Institut Lasalle, DRAAF/SRAL (co-porteurs) ; CCAS Beauvais et Amiens, Conseils généraux 60 et 80, ARS , INPES ...(co-partenaires techniques et financiers)	A définir selon les deux territoires pilotes et partenaires impliqués	Action en devenir

## QUESTIONNEMENT

*Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.*

### Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

- Favoriser la production en donnant aux producteurs des outils de planification des commandes
- Promouvoir les marchés locaux, avec si possible des produits bio, locaux et de saison. La Picardie est une région rurale où les déplacements ne sont pas aisés et des commerçants ambulants bio pourraient trouver leur place en proposant des produits divers à des prix

abordables, notamment en ce qui concerne les familles qui connaissent le chômage ou les personnes âgées.

- Actions fortes de sensibilisation et de communication : campagne au niveau national et actions régionales d'information dans l'ensemble des secteurs de la restauration collective
- Information et formation des prescripteurs santé et des élus à la Bio. Meilleure formation des futurs professionnels au sein de lycées (hôtelier, infirmières...)
- Soutenir financièrement le développement de filières de proximité sous la forme d'une économie sociale et solidaire (développement des AMAP, groupement de consommateurs...)
- Soutenir l'innovation pour les produits transformés Bio et leur accessibilité (moyens techniques et financiers)

Remarque : Un débat a eu lieu entre différents partenaires, certaines associations promouvant les bienfaits gustatifs, nutritifs et sur la santé apportés par les produits issus de l'agriculture biologique mais le Directeur de l'INRA a rappelé qu'aucune étude scientifique ne validait à l'heure actuelle ces affirmations sur l'apport nutritionnel et qu'il convenait de rester prudent avec ce type de discours erroné.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

- Développer la sensibilisation alimentaire : aider les relais locaux – centres sociaux ou associations d'éducation à l'environnement à mettre en place des ateliers – organiser la formation de ces partenaires : sensibilisation à la diversité, à l'équilibre alimentaire, à la découverte des produits bio et des produits peu onéreux encore trop peu utilisés, et qui pourtant ont des atouts
- Mettre en place des chantiers d'insertion, des ateliers de transformation de produits bruts (maraîchage, légumeries),
- Promouvoir des jardins familiaux, des jardins partagés, des ateliers de jardinage bio, des ateliers cuisine. Associer les écoles à ces projets, leur mettre à disposition du matériel
- Favoriser la rencontre entre ces publics et les producteurs bio
- Impliquer les consommateurs dans la construction des filières (action participative, développement de filières territorialisées)
- Organiser l'approvisionnement de paniers bio à destination des territoires défavorisés type « Biocabas » (expérience du Nord Pas-de-Calais)
- La vente directe sur commande en soirée (pour les personnes en activité professionnelle) serait en zone rurale une niche à développer
- En zone urbaine, favoriser les ventes directes près des axes de passages, établir des conventions avec les entreprises pour rendre accessible aux employés un approvisionnement de produits issus de l'AB

### Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Les collectivités doivent envisager leurs projets de protection de la qualité de l'eau selon une approche globale de projet de territoire. L'agriculture biologique est l'un des moyens pour avoir une approche transversale en créant un lien entre la protection de l'eau (pratiques agricoles), la restauration collective, les circuits de proximité et l'emploi. Il ne faut donc pas réduire l'objectif d'intégration de produits biologiques en restauration collective publique et accompagner les

collectivités, notamment via les retours d'expériences, afin de permettre le raisonnement de l'approvisionnement pour que les producteurs locaux puissent répondre aux appels d'offre.

- Nécessité d'un engagement fort des collectivités sur les moyens mis en œuvre (sensibilisation, accompagnement individuel de la restauration, formation, animations)
- Instauration des aides à l'achat de produits bio pour les établissements scolaires pour assurer un approvisionnement régulier pendant l'année
- Interventions dans les établissements scolaires pour sensibiliser et informer sur les enjeux de l'AB
- Education à la Bio des futurs professionnels dans les formations des cuisiniers, hôteliers, infirmiers, médecins, diététiciens, nutritionnistes, professeurs de SVT...
- Sensibilisation des chefs d'établissements scolaires avec participation active du rectorat et des chefs d'établissements hospitaliers et de soins avec une participation active de l'ARS et de l'ordre des médecins (niveau régional)
- Formulation des cahiers des charges et des appels d'offre afin de privilégier les produits bio locaux
- Développement de la restauration collective en milieu médico-social
- Mise en place de sites pilotes (100 % bio) en restauration collective (niveau régional)

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

- Développer le travail de partenariat avec les sociétés de restauration
- Développer les plate formes de distribution, des rencontres entre professionnels de la restauration, des rencontres entre producteurs/transformateurs biologiques et restaurateurs
- Intéresser le secteur du tourisme et la restauration d'entreprise à cette question

### Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

- Communiquer de manière nationale sur les enjeux de l'alimentation biologique (environnement – santé – emploi local)
- Accompagner les artisans à la création d'une activité biologique
- Créer une charte de distribution des produits « bio » ( suivre le modèle du commerce équitable) (niveau national)
- Mettre en place une identification « BIO et LOCAL »
- Développer les circuits courts pour réduire les prix et rendre les produits accessibles à tous (niveau régional)
- Des accords nationaux avec les grands groupes de distribution de GMS pour mettre en avant les produits biologiques locaux et pour favoriser l'approvisionnement de GMS auprès d'agriculteurs biologiques de proximité

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

- CCI/CCRCI : en lien avec les industries agroalimentaires (marché, faisabilité, accompagnement)
- Chambre des Métiers : en lien avec les artisans et commerçants
- Communes et Communauté de Communes (ex : démarches exemplaires de certaines

communes : Amiens Métropole (Somme), Montdidier (Somme), Communauté de Communes de Château-Thierry (Aisne))

### Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

1<sup>er</sup> niveau : Communication nationale auprès du grand public : citoyens et consommateurs. Les formes de communication de type spots publicitaires et affichage semblent les plus efficaces et les plus pertinentes

2<sup>ème</sup> niveau : combinaison de l'action nationale avec une action régionale spécifique comme des rencontres avec les producteurs locaux

Les autres cibles (IAA, acheteurs de matières premières...) seront influencées par les choix des consommateurs, en particulier si les actes d'achat peuvent être modifiés.

Une coordination entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> niveau est indispensable pour l'efficacité de la communication. De même, au niveau local une concertation régionale entre les réseaux existants est primordiale pour la bonne cohérence de la communication (gouvernance).

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

**Oui, l'agriculture biologique doit être intégrée dans les programmes et ceci dans le cadre d'une démarche globale d'éducation et de sensibilisation au développement durable.**

- Intégrer l'enseignement de l'agriculture biologique dans les programmes scolaires à tous les niveaux et principalement dans les établissements d'enseignement agricole avec un module obligatoire dans la formation initiale
- Créer un module de formation sur les différents modes de production en agriculture avec les freins et les atouts de chacun (conventionnel, intégré, AB, autres,...) dans l'enseignement agricole
- Développer la communication auprès des prescripteurs du monde médical : nutritionnistes et médecins, et intégrer cette nouvelle problématique dans les cursus de nutrition/diététique

## AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

### \* **Recherche** :

*L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.*

*Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.*

*La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.*

*L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.*

*La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.*

### \* **Développement** :

*Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.*

*Les instituts techniques, les chambres d'agriculture, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.*

*Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.*

### \* **Appui technique** :

*Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.*

## L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.*

*Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).*

## Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
AGRO-TRANSFERT – Ressources et Territoires				
INRA LAON				

## QUESTIONNEMENT

### Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

### NON

Les dispositifs existants sont considérés comme insuffisants et sont principalement basés sur l'expérimentation participative avec des agriculteurs impliqués.

Il a été noté que la recherche sur l'agriculture biologique se développe à travers différents programmes (ABIPEC ...) et différents centres de recherche (INRA, CNRS...) et instituts (Arvalis, ITAB...). Cependant, ces actions manquent d'une vision stratégique transversale et cohérente, ainsi que d'une planification qui permettrait un meilleur usage des moyens humains disponibles.

Une évolution favorable est en cours, notamment grâce à l'intervention de la structure régionale « Agro-Transfert Ressources et Territoires » et de l'INRA de Laon.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Les thématiques relevées concernent l'amont.

- Gestion de la flore adventice
- Semences biologiques (recherche variétale avec critères adaptés à l'agriculture biologique)
- Techniques culturales
- Cultures associées
- Fertilisation en grandes cultures biologiques sans élevage
- Agroforesterie
- Qualité des sols
- Agriculture de conservation et agriculture biologique
- Autonomie alimentaire des élevages, la place de l'herbe
- Production de protéines végétales locales
- Prévention et santé animale
- Lien entre l'agriculture biologique et azote
- Interactions plante/sol en AB
- Interactions aménagement du territoire / impact sur l'espace cultivé en agriculture biologique
- Impacts des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement
- Impacts de l'agriculture biologique sur l'environnement, la santé

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

- Accès au fonds CASADAR pour les réseaux GRAB/FNAB
- Permettre l'émergence de groupes de recherche agricoles type GEDA/CETA spécifiques à l'AB (comme c'est le cas en Midi-Pyrénées par exemple). Ces groupes mixtes intègrent des agriculteurs biologiques et conventionnels : un groupe par région ou grande région (niveau régional/interrégional)
- Développer les travaux « Agro-Transfert Ressources et Territoires » vers l'agriculture biologique

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

A une échelle nationale, il faudrait accroître significativement les moyens de l'INRA sur l'agriculture biologique. Donner les moyens localement aux agriculteurs de travailler sur les thématiques qui les concernent avec l'appui et la participation des organismes de recherche et de développement agricole. Développer la recherche participative (niveau national et local). Structurer ces recherches est nécessaire et ceci est d'autant plus vrai en agriculture biologique, vu qu'elle est liée à une recherche de vision globale et de transversalité (renforcement de la multifonctionnalité de l'agriculture).

Acteurs :

- Cibler les travaux de « Agro-Transfert Ressources et Territoires » sur des thématiques telles que l'élevage et le maraîchage
- INRA, ITAB, ISARA
- CETIOM
- Arvalis/GNIS/ITB/CETA/GDA
- Développer des partenariats R&D entre le bio et le conventionnel
- Rechercher les partenariats public-privé notamment afin d'assurer la transposition des résultats avec les coopératives qui doivent consacrer une part de leur activité à la Bio.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

- Diffuser au maximum les programmes de recherche déjà réalisés notamment à l'étranger
- Développer des partenariats entre organismes de recherche à l'échelle européenne.

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

- Cibler des projets au sein de territoires pour valoriser des marques et/ou des « AOC Bio » en partenariat avec l'agroalimentaire (exemple des marques distributeurs dit de territoire) (niveaux national et régional)
- Maintenir une gouvernance agricole au sein de ses différents programmes de recherche et instance de décision (niveaux national et régional)

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

- Communiquer sur l'innovation dans l'agriculture biologique, secteur d'atouts agronomiques et d'avenir pour les filières conventionnelles
- Appuyer les entreprises dans leurs recherches en lien avec l'Agriculture Biologique, principalement par des aides plus importantes (ex : filière betteraves, lin textile et chanvre en lien avec les territoires à enjeu eau – niveau régional)

Développement agricole / Appui technique (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

*Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1*

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

- Gouvernance régionale
- Permettre à tous les acteurs locaux de pouvoir exister et leurs donner un cadre de développement répondant aux objectifs poursuivis
- Fédérer tous les acteurs autour du Pôle de conversion picard

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

- Assurer une gouvernance globale régionale et multipartite de ces dispositifs
- Mettre en place un site expérimental (demande unique d'un partenaire)

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

- Favoriser des groupes d'échanges thématiques entre techniciens et/ou entre agriculteurs conventionnels et bio
- Groupement d'étude des techniques agricoles GEDA ou centre d'étude des techniques agricoles CETA « agriculture biologique »
- Assurer une meilleure visibilité des événements en lien avec l'agriculture biologique auprès de la profession agricole (les publications dans les journaux agricoles, les rencontres professionnelles, la formation)

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

- Une structuration régionale des organismes de développement, avec l'organisation régulière de points de rencontre permettrait une meilleure visibilité des différentes actions et connaissances acquises dans les réseaux de développement et conseil
- Création d'une plateforme web d'échange comme relais de mutualisation
- Par l'expérimentation et la communication des résultats aux conseillers agricoles
- Fédérer autour du pôle de conversion

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

- La gouvernance régionale
- Fédérer autour du Pôle de conversion
- Former les conseillers techniques

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

- Professionnalisation des GRAB
- Formation des conseillers non spécialisés en agriculture biologique (Centres de gestion, Coop, Chambres d'Agriculture)
- Renforcement du Pôle de conversion
- Maintenir les moyens d'accompagnement et d'animation
- Ouvrir la CDOA à l'ensemble des acteurs pouvant être intéressés par des créations d'entreprises nouvelles

## AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

*Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.*

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.  
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

**Actions mises en œuvre dans votre région :**

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats

### QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

L'agriculture biologique doit être aussi présente que l'agriculture conventionnelle dans les référentiels de l'éducation agricole, et ne pas représenter un pourcentage d'heure ou un module. Elle doit être abordée, présentée dès lors que la technique et l'agronomie sont abordées, ceci de façon à ce que les étudiants en entendent parler pendant plus de 10 ou 20 heures dans leur cursus et tout au long de leur parcours, y compris dans la pratique. L'acquisition des compétences techniques en bio doit également faire l'objet d'évaluations.

- Intégration de l'agriculture biologique dans le tronc commun des BTS agricoles et des études supérieures (agricoles, agronomes, vétérinaires)
- Création de modules spécifiques en fonction des souhaits de carrière des élèves
- Mettre à disposition des enseignants un kit de base de formation à l'agriculture biologique (ex : les guides des classes d'eau de l'Agence de l'Eau) (niveau national et régional)
- Valoriser les exploitations des lycées agricoles en en faisant des lieux d'exemplarité et d'innovation (site pilote au niveau régional)

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

- Les enseignants en lycée agricole, BTS agricoles et écoles d'ingénieurs (tronc commun) devraient avoir des sessions de formation courtes obligatoires sur l'agriculture biologique et des formations plus longues, optionnelles
- Formation des enseignants non agricoles fortement conseillée pour les autres (biologie, ESC, économie, intervenants dans le module pluridisciplinaire)
- Développer des réseaux nationaux, recenser les personnes compétentes au niveau national et les impliquer à la fois dans les formations, la mise en commun d'informations dans les régions

- Mise en place d'ateliers découverte, de visites de fermes, de diffusion de références bio dans les établissements, de rencontres avec les agriculteurs des fermes de démonstration bio picardes

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

**Oui**, il ne faut plus que l'agriculture biologique soit une exception, une particularité, elle doit être intégrée dans les formations généralistes

- Créer des modules dans les filières métier de bouche Dans la restauration, il faut former également sur la qualité des produits et leur provenance, afin de donner des idées nouvelles aux cuisiniers. (ex : dans l'Oise, une vingtaine de cuisiniers de collège ont eu une formation sur les produits bio)
- Intégrer des formations dans les Chambres de commerce et d'industrie et des métiers

## AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

*Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.*

### L'EXISTANT

**Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :**

*Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.*

### QUESTIONNEMENT

#### Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

- Interdiction de tout apport de matière organique d'origine fécale dans les PPR (en lien avec les DUP des captages). En effet, cela peut exclure de fait les agriculteurs bios de ces périmètres alors même qu'ils représentent une diminution des apports polluants. Il pourrait être envisagé d'autoriser sur ces PPR les apports compostés de plus de XX jours (nombre de jours à déterminer avec la recherche)
- Assouplir les règles de calcul, de contrôle et de réalisations pour les PPFA et PFPF (plan prévisionnel de fumure azote et phosphore)
- Cohérence directive nitrates et système biologique
- Semences (loi COV, utilisation d'anciennes variétés...)
- Préparations Naturelles Non Préoccupantes (PNPP), Huiles essentielles
- OGM : pas de coexistence. Relancer une étude sérieuse indépendante.
- Autorisation de mise sur le marché et réglementation bio : reconnaissance des spécificités des produits biologiques, distorsions fortes entre pays.
- Réglementation du code des marchés publics pour développer la bio locale
- Réglementation relative à la protection de l'eau (ex : DUP protection de captage) qui rend difficile voir impossible l'installation de maraîchage et d'élevage biologique

#### Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Certains outils sont considérés comme insuffisants et nécessitent une évolution :

- Guide des intrants plus précis
- Amélioration de l'information sur le plan de contrôle auprès des producteurs
- Création d'un guide européen harmonisé de la réglementation sur l'agriculture biologique
- Mise à jour plus régulière de la base de données sur les semences

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

- La production de sucre de betterave
- Le textile
- La cosmétique
- Des compléments sur la transformation et des productions spécifiques (lapins, gibiers d'élevage et sauvage...)

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Freins réglementaires:

- La restauration commerciale (risque de fraudes)
- Les marchés publics (à modifier pour favoriser le choix de la production biologique locale)
- Les restrictions et les difficultés pour produire les semences (besoin d'un assouplissement spécifique à la production biologique)
- Renforcement des contrôles des importations

## V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

### Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

- Gouvernance cohérente aux niveaux national et régional
- Création de collèges représentant les différents acteurs de la filière agriculture biologique, y compris les collectivités territoriales
- Articulation des différents niveaux, (ex : modèle Plan Ecophyto)
- Réflexion sur l'interdépendance des systèmes de productions à l'échelle du territoire pour permettre une meilleure gouvernance ( en particulier sur les zones à enjeu eau)

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

- Etat (DRAAF, DREAL, ARS, Rectorat)
- Agences de l'Eau
- Région, Départements
- Chambres d'agriculture
- ABP (GRAB)
- « Agro-Transfert Ressources et Territoires » (spécificité picarde)
- Coopératives, Négoces
- Structures de conseil agricole
- Associations de consommateurs
- Associations de protection de l'environnement
- Terre de liens, COPASOL, SAFER

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

- Une personne par région chargée de la déclinaison régionale du plan national et de la transversalité des actions mises en œuvre
- Un outil de type « Agenda 21 »
- Une Charte d'engagement, un comité de pilotage avec un référent régional par axe
- Favoriser l'échange au niveau local, travail collectif

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

## Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Réaliser une évaluation régionale des projets exemplaires par un comité de pilotage et diffusion à l'ensemble des régions.

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

### Actions Existantes en Picardie :

- « Agro-Transfert Ressources et Territoires »
- La création du Pôle de conversion en 2012
- Les sites pilotes « Eau et bio »
- Coopératives 100 % bio
- Les actions du « Pralim » dans le domaine alimentaire qui sont réellement importantes localement